

Extrait des décisions du Bureau du 4 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 4 juin, les membres du Bureau du Syndicat de Prévention, Collecte, Valorisation des déchets de l'Ouest de l'Eure se sont réunis à MENNEVAL (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DOUVENOU Gérard, LEGROS Pierre, PECOT Bertrand, PRESLES Gwendoline, SIMON Bertrand, TIHY André, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESCHE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : BEAUDOUIN Laurent et VAN DUFFEL Christine.

Étaient absents : LEVASSEUR Dominique et MADELON Jean-Louis

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, MAROUARD Gilles – Directeur Pôle Collecte & Traitement, GOSSET Nora – Directrice Pôle Ressources Humaines & Insertion, LEFRANC Sébastien – Responsable Exploitation & Logistique, FABRE Sébastien – Responsable Cetraval, PETREMENT Emilie – Adjointe CETRAVAL, MARTIN Mickaël – Responsable Collecte & Centre de Tri fibreux, Maud COLLAS – Assistante de direction et CORDEY Marlène - Responsable des Affaires Générales

Membre du Bureau..... 18
Présents..... 14

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 30.

Date de la convocation : 28 mai 2025. Secrétaire de séance : BEURIOT Valéry.

N° 2025-070 : LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LES EMPRUNTS NECESSAIRES AU FINANCEMENT DE NOS INVESTISSEMENTS

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la délibération 2025-033 du 26 mars 2025, par laquelle les membres du Comité Syndical ont approuvé le Budget Primitif 2025, avec recours à l'emprunt ;

Ayant entendu l'exposé du Président

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant, à lancer une consultation auprès des banques pour l'obtention de quatre prêts aux meilleures conditions possibles pour un montant total de 1 850 000 € répartis comme suit :

- Emprunt de 550 000 € sur une durée de 5 ans ;
- Emprunt de 350 000 € sur une durée de 7 ans ;
- Emprunt de 350 000 € sur une durée de 10 ans ;
- Emprunt de 600 000 € sur une durée de 15 ans.

Article 2 : Les conditions de consultation sont les suivantes :

- Indexation : EURIBOR ou €STER
- Taux : fixe
- Amortissement : linéaire (capital constant)
- Transparence de l'offre (marge appliquée en la distinguant de l'indexation) ;
- Montant et détail des commissions ;
- Montant et formule de calcul des indemnités de remboursement anticipé.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

ELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRECOVAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.